

TROPHÉE DE LA BOUCLE DU VAL DE MARNE

**LE SAMEDI 8 OCTOBRE ET
LE DIMANCHE 9 OCTOBRE 2022**

De 8h à 19h

**RESTAURATION
SUR PLACE**

**ENTREE
LIBRE**

**COMPETITION REGIONALE
A/B/C/D-R1/R2-F1/F2
N1/N2**

**RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES
LE JOUR DE LA COMPETITION**

**PATINOIRE MUNICIPALE
3 Bd JULES GUESDES
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE**



Mesdames, Messieurs les Présidents de Club,

L'ensemble des membres du bureau et les entraîneurs du Club des Sports de Glace de Champigny ont le plaisir de vous inviter à participer au :

TROPHÉE DE LA BOUCLE DU VAL DE MARNE

COMPETITION REGIONALE

qui se déroulera le samedi 8 et dimanche 9 octobre 2022
à la Patinoire de Champigny-sur-Marne
3, boulevard Jules Guesde
94 500 Champigny-sur-Marne

Cette compétition de patinage artistique est ouverte aux clubs affiliés à la Fédération Française des Sports de Glace, sous l'égide de la FFSG et de la Ligue Île-de-France de Patinage Artistique.

Elle est réservée aux patineurs des filières **A/B/C/D - R1/R2 - F1/F2 et N1/N2.**

Et elle est support de médailles jusqu'à la pré-bronze.

Vous trouverez ci-joint toutes les informations utiles pour votre inscription :

- Renseignements généraux (dates, modalités d'inscription, ...)
- Bulletin d'inscription

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous vous présentons nos sportives salutations.

L'équipe du CSGC

DATES à RETENIR

Date limite d'inscription	Lundi 5 septembre 2022
Date limite de réception du règlement	Lundi 12 septembre 2022
Musique	Jeudi 29 septembre 2022
Tirage au sort	Une semaine avant la compétition
Compétition	Samedi 8 et Dimanche 9 octobre 2022, 08h00

CATEGORIES et NIVEAUX

Région Île-de-France

Catégories et niveaux :

Dames et Messieurs : Poussins - Benjamins - Minimes - Novices - Juniors - Seniors – et ouverte aux patineurs des filières régionales A, B, C, D - R1/R2, des filières fédérales F1 et F2 et des filières nationales N1/N2.

REGLEMENT ADMINISTRATIF

- Les patineurs devront être en possession, le jour de la compétition, d'une licence compétition ou d'une extension en patinage artistique délivrée par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) pour la saison 2022-2023.
- Les patineurs devront être inscrits dans la catégorie correspondant à leur critère d'âge conformément au règlement. Ils doivent posséder les tests exigés par celui-ci à la date limite des inscriptions.
- Le surclassement simple est autorisé.
- Les compétiteurs s'engagent à respecter les horaires et devront être présents à la patinoire 45 minutes avant le début des épreuves, ce temps d'avance peut être maintenu dans le déroulé de la compétition.
- Le club organisateur assurera un accueil à l'entrée de la compétition. Les patineurs participants et les officiels sont invités à se faire enregistrer dès leur arrivée sur le site.
- Les clubs s'attacheront à tenir à jour les feuilles de contenus de programmes de leurs patineurs en saisissant les éléments sur le site de la CSNPA au plus tard 10 jours avant le début de la compétition.
- Le club organisateur ou les organisateurs de la compétition déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages survenus à l'encontre des patineurs ou officiels les accompagnants. Les patineurs, leurs familles et encadrants assument tout risque de préjudice moral ou corporel en rapport avec la compétition et renoncent à engager toute poursuite à l'encontre du club organisateur ou de ses dirigeants.
- Les réclamations sont définies et réglementées par le règlement général des officiels d'arbitrage.
- Les personnes participant à une compétition doivent respecter les règles et dispositions applicables, descriptions d'activités, charte d'éthique, codes et autres règles de conduite prescrite par la FFSG.
- Les patineurs qui prennent part à une compétition et leurs accompagnateurs sont tenus d'obéir aux instructions des officiels d'arbitrage en charge de la compétition.

Les musiques devront être envoyées à l'avance par mail à fuscoalain@aol.com en pièce jointe ou à l'aide d'un lien de téléchargement pour plusieurs fichiers (Ex : wetransfer) au plus tard le **29 septembre 2022**.

Le nom des fichiers musicaux dans cet e-mail doit être au format :

Division Catégorie Sexe NOM Prénom (Ex : R2 Novice Messieurs DEGLACE Axel.mp3).

Néanmoins le patineur devra prévoir un CD de sécurité (pas de CD-RW) avec la seule musique de son programme.

REGLEMENT TECHNIQUE

- A/ B/ C /D Règlement FFSG 2022 2023
 - R1 R2 Règlement CSNPA 2022 2023
 - F1 F2 Règlement CSNPA 2022 2023
 - N1/N2 Règlement 2022 2023
-
- Lors de la compétition, les carnets de classements et les licences peuvent être demandé.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Le nombre de participants par club n'est pas limité. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les inscriptions dès que le nombre de 180 participants pour le week-end sera atteint.

Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et par ordre de priorité : **Priorité 1 :**

A/B/C/D - R1/R2

F1/F2 – Ligue IDF

Priorité 2 :

N1/N2 (Programme libre) – Ligue IDF

Pour que les inscriptions soient considérées complètes, les clubs doivent remplir avec précision le formulaire joint au présent règlement et indiquer clairement le nom, prénom et coordonnées du correspondant chargé des inscriptions dans leur association.

Les inscriptions ne seront validées définitivement qu'à réception du règlement financier. Le non-paiement intégral des inscriptions entraînera la désinscription des patineurs du club concerné.

Les droits versés restent définitivement acquis au club organisateur. **Aucun remboursement** ne sera effectué en cas de forfait (y compris sur présentation d'un certificat médical). Les forfaits sont à signaler dès leur connaissance au club organisateur par mail.

La liste des patineurs devront nous parvenir avant le **5 septembre 2022** :

- par mail : csgc@live.fr mettre en copie : christiane.menace@orange.fr

- ou par courrier à :

CSGC – Trophée de la Boucle du Val de Marne

Patinoire municipale

3, boulevard Jules Guesde

94 500 Champigny-sur-Marne

Le montant de l'inscription est fixé à 45 euros par participant.

Le règlement est à adresser avant le 12 septembre 2022,

- par chèque du club uniquement, libellé à l'ordre du « CSG Champigny »,

- ou par virement bancaire sur le compte suivant en précisant le nom de votre club :

IBAN : FR76 1010 7002 2100 4212 1369 763

BIC : BREDFRPPXXX

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Email : csgc@live.fr

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Alain FUSCO, entraîneur

Tél. : 06 12 83 37 65

Email : fuscoalain@aol.com

RESTAURATION

Le bar de la patinoire sera ouvert afin de permettre aux compétiteurs et aux accompagnateurs de se restaurer. Petit déjeuner et snacking vous seront proposés.



Toute personne entrant dans la patinoire s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur le jour de la compétition.